



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 7 avril 2008, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Yvon Bussières, président
Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Gilles Marcotte
Pierre Blouin	Jean-Marie Matte
Francine Bouchard	Ralph Mercier
Richard Côté	Patrick Paquet
André Demers	Guy Perrault
Raymond Dion	François Picard
Michel Fecteau	Gérald Poirier
Anne Guérette	Paul Shoiry
Patrick Huot	Marc Simoneau
Jacques Joli-Coeur	Jacques Teasdale
Gérard Landry	Denise Tremblay Blanchette
Louise Lapointe	Denise Trudel
André Letendre	Marie France Trudel
Anne Létourneau	Jérôme Vaillancourt
Alain Loubier	Conrad Verret
Pierre Maheux	Steeve Verret

Sont également présents:

Monsieur Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Line Trudel, assistante-greffière

Sont absents:

Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président
Monsieur le maire Régis Labeaume
Madame la conseillère Carole Bégin-Giroux
Madame la conseillère Lisette Lepage
Madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie

Monsieur le président Yvon Bussières constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CV-2008-0300 Adoption de l'ordre du jour

À la demande du greffier, M^e Sylvain Ouellet, les sommaires décisionnels qui suivent sont retirés :

- SD2008-001 intitulé : « *Prise d'acte du rapport d'activités et des états financiers consolidés de la « Société municipale d'habitation et de développement Champlain (SOMHADEC) », pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2007* »;
- LS2008-009 intitulé : « *Adoption du « Plan d'intervention en matière de bassins aquatiques et de pratique sportive » et sa mise en oeuvre* ».

À la demande de monsieur le conseiller Guy Perrault, il est proposé de retirer les sommaires décisionnels qui suivent :

- TI2008-003 intitulé : « *Révision des processus d'approvisionnement et d'attribution de contrats - Implantation du commerce électronique : Acquisition et implantation des modules de « Gestion avancée des approvisionnements » reliés au progiciel de gestion intégrée (PGI) d'Oracle utilisé à la Ville* »;
- AP2008-113 intitulé : « *Adjudication d'un contrat pour le renouvellement des services d'assistance des logiciels Oracle, pour la période du 15 mai 2008 au 14 mai 2009 (Dossier 40092)* ».

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu d'adopter :

1° l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 7 avril 2008, en retirant les sommaires décisionnels suivants :

- SD2008-001 intitulé : « *Prise d'acte du rapport d'activités et des états financiers consolidés de la « Société municipale d'habitation et de développement Champlain (SOMHADEC) », pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2007* »;
- LS2008-009 intitulé : « *Adoption du « Plan d'intervention en matière de bassins aquatiques et de pratique sportive » et sa mise en oeuvre* »;
- TI2008-003 intitulé : « *Révision des processus d'approvisionnement et d'attribution de contrats - Implantation du commerce électronique : Acquisition et implantation des modules de « Gestion avancée des approvisionnements » reliés au progiciel de gestion intégrée (PGI) d'Oracle utilisé à la Ville* »;
- AP2008-113 intitulé : « *Adjudication d'un contrat pour le renouvellement des services d'assistance des logiciels Oracle, pour la période du 15 mai 2008 au 14 mai 2009 (Dossier 40092)* ».

2° l'ordre du jour supplémentaire (1) de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 7 avril 2008, tel que rédigé.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0301 **Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 17 mars 2008 et de la séance spéciale du conseil de la ville tenue le 25 mars 2008**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 17 mars 2008 et de la séance spéciale du conseil de la ville tenue le 25 mars 2008, tels qu'ils ont été rédigés.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de monsieur le conseiller Richard Côté sur les décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la ville de Québec tenue le 18 mars 2008

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, monsieur le conseiller Richard Côté, vice-président du comité exécutif et président du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, fait rapport des décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 18 mars 2008.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la ville de Québec tenue le 4 mars 2008.
- Dépôt, par monsieur le conseiller Paul Shoiry, d'une lettre de messieurs Hugues Michaud, président de la Société d'histoire de Sillery et Pierre Vagneux, responsable du Comité du patrimoine de la Société d'histoire de Sillery, en date du 4 mars 2008, adressée à madame Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, relative au reclassement de l'arrondissement historique de Sillery, accompagnée des documents suivants :
 - « *Demande de reclassement de l'arrondissement historique de Sillery* », présenté par messieurs Gaston St-Laurent et Pierre Vagneux, au nom de la Société d'histoire de Sillery et de la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery, en date du 5 mars 2008;
 - « *Consultation publique - Un regard neuf sur le patrimoine culturel* », mémoire présenté au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, par messieurs Gaston St-Laurent et Pierre Vagneux, au nom de la Société d'histoire de Sillery et de la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery, en date du 25 février 2008.
- Dépôt d'une lettre de monsieur le conseiller Paul Shoiry, en date du 19

mars 2008, adressée à monsieur le maire Régis Labeaume, relative aux négociations des conventions collectives des employés de la Ville de Québec.

- Dépôt d'un document, présenté par monsieur Robert Lachance, intitulé : « *Ville de Québec 2008-2108 - Sans le double de bébés annuellement, moins de hockey, pas de tramway* », en date du 31 mars 2008.
- Dépôt d'une lettre de monsieur Mario Bérubé, chef de service de la Direction des politiques en milieu terrestre du Service des matières résiduelles du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, en date du 25 mars 2008, relative à la résolution numéro CV-2008-0075 adoptée lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 février 2008, portant sur la gestion des ampoules fluocompactes.
- Dépôt, par monsieur le conseiller François Picard, des documents requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (Référence : AP2008-112), soit :
 - a) la liste des contrats de 25 000 \$ et plus, sous forme de bons de commande, pour le mois de janvier 2008;
 - b) la liste des contrats de plus de 2 000 \$, totalisant plus de 25 000 \$, émis à un même fournisseur, sous forme de bons de commande et demandes de paiement, pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2008.
- Dépôt, par monsieur le conseiller François Picard, des documents requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (Référence : AP2008-132), soit :
 - a) la liste des contrats de 25 000 \$ et plus, sous forme de bons de commande, pour le mois de février 2008;
 - b) la liste des contrats de plus de 2 000 \$, totalisant plus de 25 000 \$, émis à un même fournisseur, sous forme de bons de commande et demandes de paiement, pour la période du 1^{er} au 29 février 2008.
- Dépôt d'un document transmis par madame Julie Graff, présidente de Vision Québec, intitulé : « *Imaginer les métropoles d'avenir* » rapport de Dominique Perben, député du Rhône, en date de janvier 2008.
- Dépôt d'une lettre de monsieur le maire Régis Labeaume, en date du 1^{er} avril 2008, relative à l'autorisation, à monsieur le conseiller Richard Côté, vice-président du comité exécutif, à proposer, au nom de monsieur le maire, les dossiers devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de la Ville de Québec du 8 avril 2008, lors de la séance du conseil de la Ville du 7 avril 2008.
- Dépôt, par madame la conseillère Anne Guérette, d'une coupure de presse avec croquis, intitulée : « *Un phare sur la nordicité. Le Boréal qui remplacera l'ancienne église Saint-Vincent-de-Paul, se veut bien plus qu'un hôtel quatre étoiles* », publiée dans le quotidien « *Le Soleil* », le jeudi 18 décembre 2003.
- Dépôt, par monsieur le président Yvon Bussièrès, d'une lettre de monsieur Yves Gauthier, responsable du projet « *Déclaration de Québec 2008* », demandant, à la Ville de Québec, d'adopter officiellement la Déclaration de Québec 2008 et de l'annoncer solennellement le samedi 17 mai 2008, au cours de la *Journée internationale contre l'homophobie*.

Première partie de la période d'interventions des membres du conseil

Une période d'interventions, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens présents.

Avis de proposition

- Monsieur le conseiller Alain Loubier dépose un avis de proposition relatif à une demande, au comité exécutif de la Ville de Québec, de présenter, d'ici juin 2008, le bilan et les perspectives sur la réalisation du plan stratégique de la Ville de Québec 2004-2008, afin de pouvoir comparer les résultats obtenus avec les recommandations du comité aviseur.
- Madame la conseillère Anne Guérette dépose un avis de proposition relatif à la réalisation d'un projet d'amélioration temporaire pour la façade de l'église Saint-Vincent-de-Paul.

Conformément aux dispositions de l'article 61 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, ces avis de propositions seront transmis au comité exécutif, pour avis, et réinscrits à la prochaine séance.

CV-2008-0302 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Francine Bouchard, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 mars 2008 - Prévion d'un mécanisme formel, assurant l'implication et la consultation des gens d'affaires et de la Chambre de commerce de Québec, dans le processus d'adoption des règles d'harmonisation de l'affichage commercial sur le territoire de la ville - AT2008-084

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est proposé de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Francine Bouchard, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 mars 2008, relativement à la prévion d'un mécanisme formel assurant l'implication et la consultation des gens d'affaires et de la Chambre de commerce de Québec, dans le processus d'adoption des règles d'harmonisation de l'affichage commercial sur le territoire de la ville.

Monsieur le conseiller Patrick Huot demande le vote.

Vote en faveur : Madame la conseillère et messieurs les conseillers Richard Côté, Raymond Dion, Patrick Huot, Gilles Marcotte, Guy Perrault, François Picard et Denise Trudel.

Votre contre : Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Pierre Blouin, Francine Bouchard, André Demers, Michel Fecteau, Anne Guérette, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, Louise Lapointe, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Jean-Marie Matte, Ralph Mercier, Patrick Paquet, Gérald Poirier, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Marie France Trudel, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Rejetée à la majorité

CV-2008-0303 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Francine Bouchard, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 mars 2008 - Prévion d'un mécanisme formel, assurant l'implication et la consultation des gens d'affaires et de la Chambre de commerce de Québec, dans le processus d'adoption des règles d'harmonisation de l'affichage commercial sur le territoire de la ville - AT2008-084

Attendu que la Ville de Québec amorce cette année le processus d'harmonisation des règles sur l'affichage commercial sur son territoire, tout comme pour les règlements d'urbanisme;

Attendu que les règles sur l'affichage commercial peuvent faire l'objet de controverse entre l'administration municipale et les gens d'affaires;

Attendu que l'affichage commercial constitue, pour les entreprises, un moyen de promotion important et que tout changement à la réglementation peut engendrer des coûts significatifs pour celles-ci;

Attendu qu'il est souhaitable d'impliquer les entreprises et les gens d'affaires sur ce sujet au début du processus d'harmonisation;

Attendu que les gens d'affaires et les entreprises devront respecter les nouvelles règles qui seront mises en place;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Francine Bouchard,

appuyée par monsieur le conseiller Conrad Verret,

il est résolu que, dans le processus d'adoption des règles d'harmonisation sur l'affichage commercial sur son territoire, la Ville de Québec prévoit un mécanisme formel assurant l'implication et la consultation des gens d'affaires et de la Chambre de commerce de Québec.

Monsieur le conseiller Jacques Teasdale demande le vote.

Vote en faveur : Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Pierre Blouin, Francine Bouchard, André Demers, Michel Fecteau,

Anne Guérette, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, Louise Lapointe, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Jean-Marie Matte, Ralph Mercier, Patrick Paquet, Gérald Poirier, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Marie France Trudel, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steve Verret.

Vote contre : Madame la conseillère et messieurs les conseillers Richard Côté, Raymond Dion, Patrick Huot, Gilles Marcotte, Guy Perrault, François Picard et Denise Trudel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à la majorité

CV-2008-0304 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 mars 2008 - Inscription de « La Corporation du Parc de la falaise et de la Chute Kabir Kouba » au répertoire des organismes culturels de la ville - CU2008-034

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu :

- 1° de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 mars 2008, relativement au soutien financier de « La Corporation du Parc de la falaise et de la Chute de Kabir Kouba »;
- 2° de considérer, lors de l'analyse du budget 2009, une majoration de la subvention à « La Corporation du Parc de la falaise et de la Chute de Kabir Kouba ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0305 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Beaulieu, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 mars 2008 - Demande, au Commissaire au lobbyisme du Québec, de venir rencontrer les élus de la ville pour les informer concernant la *Loi sur le lobbyisme*, le *Code de déontologie des lobbyistes* et le *Règlement sur le registre des lobbyistes* - DG2008-054

Attendu que le législateur québécois reconnaissait l'importance du phénomène du lobbyisme auprès de nos institutions parlementaires, gouvernementales et municipales en adoptant la *Loi sur le lobbyisme* en 2002;

Attendu que la *Loi sur le lobbyisme* constitue un autre moyen d'assurer le bon fonctionnement de nos institutions et de solidifier leurs assises démocratiques fondées sur les valeurs de transparence, d'impartialité et de bien commun;

Attendu que l'article 1 de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* décrit bien les objectifs poursuivis par le législateur québécois, en énonçant ce qui suit :

« Reconnaissant que le lobbyisme constitue un moyen légitime d'accès aux institutions parlementaires, gouvernementales et municipales et qu'il est dans l'intérêt public que ce dernier puisse savoir qui cherche à exercer une influence auprès de ces institutions, la présente loi a pour objet de rendre transparentes les activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charges publiques et d'assurer le sain exercice de ces activités »;

Attendu que les titulaires des charges publiques de la Ville de Québec doivent être conscients des règles qui régissent les activités d'influence menées auprès d'eux;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard, appuyée par madame la conseillère Anne Beaulieu,

il est résolu :

- 1° de demander, au Commissaire au lobbyisme du Québec, de venir rencontrer les élus municipaux de la Ville de Québec pour les informer concernant la *Loi sur le lobbyisme*, le *Code de déontologie des lobbyistes* et le *Règlement sur le registre des lobbyistes*;
- 2° de tenir un comité plénier sur ce sujet.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0306 Manège militaire de Québec

Attendu l'incendie survenu au Manège militaire de Québec, le vendredi 4 avril 2008;

Attendu que le Manège militaire est un joyau patrimonial construit par l'architecte Eugène-Étienne Taché et lieu de résidence des Voltigeurs de Québec, premier régiment français au Canada constitué en 1682;

Attendu la position stratégique du Manège militaire de Québec dans le coeur de la Cité depuis 1887;

Attendu les fêtes en cours du 400^e anniversaire de Québec;

Attendu que des acteurs politiques et socio-économiques de la région de Québec se sont prononcés pour la reconstruction du Manège;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est proposé de demander au gouvernement du Canada :

- 1° de nettoyer, sécuriser et aménager, par une intervention artistique, les décombres du Manège militaire, de manière à ce que ce site s'intègre aux activités soulignant le 400^e anniversaire de fondation de Québec;
- 2° de tout mettre en oeuvre pour reconstruire le Manège militaire;

3° de faire connaître un plan de relance ainsi qu'un calendrier de travail pour que ce joyau soit reconstruit le plus rapidement possible.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0307 Félicitations aux « Grands Québécois 2008 »

Attendu la tenue du 20^e Gala des Grands Québécois, le 28 mars dernier, au Château Frontenac;

Attendu que l'Académie des Grands Québécois est une institution honorifique qui a pour objectif de souligner, à chaque année, le mérite exceptionnel de Québécoises et de Québécois qui se sont brillamment illustrés tout au long de leur carrière dans les domaines économique, social, culturel et de la santé;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

appuyée par madame la conseillère Louise Lapointe,

il est résolu d'offrir nos plus sincères félicitations aux « Grands Québécois 2008 » :

- Madame Madeleine Lacerte, secteur culturel;
- Monsieur Luc Deschênes, secteur de la santé;
- Monsieur Jean-Paul L'Allier, secteur social;
- Monsieur Jacques Tanguay, secteur économique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0308 Félicitations aux récipiendaires des « Grands Prix de la solidarité »

Attendu la tenue, le 6 avril 2008, du premier et unique Grand brunch de la solidarité, organisé par « Centraide Québec-Chaudière-Appalaches », en collaboration avec la « Chambre de commerce de Québec » et le « Centre des congrès de Québec »;

Attendu que cet événement a été créé spécialement pour les célébrations du 400^e anniversaire de Québec, afin de souligner l'importance de la solidarité dans l'histoire de la ville de Québec;

Attendu que la remise des « Grands Prix de la solidarité » permet de reconnaître l'engagement social et le dévouement exceptionnel dont ont fait preuve certaines personnes de notre communauté, tant dans leur vie personnelle que professionnelle;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu d'offrir nos plus sincères félicitations aux récipiendaires des

« Grands Prix de la solidarité » :

- Monsieur Jean-Paul L'Allier, secteur culturel;
- M^e Richard Drouin, secteur économique;
- Messieurs Maurice et Jacques Tanguay, secteur des loisirs et des sports;
- Docteur Louis Dionne et madame Claudette Dionne, secteur social.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0309 Félicitations aux pompiers, pour l'excellence de leur travail, lors de l'incendie du Manège militaire de Québec

Attendu qu'en date du 4 avril 2008, un incendie majeur ravageait le Manège militaire de Québec, bâtiment historique important de la vieille Capitale;

Attendu que, pendant des heures, les pompiers de la Ville de Québec ont lutté d'arrache-pied contre les flammes pour tenter de diminuer les pertes;

Attendu que ces hommes et ces femmes ont effectué un travail remarquable et périlleux;

Considérant le fait que la vie des pompiers est exposée quotidiennement à des situations périlleuses et que le travail de ces hommes et femmes mérite toute notre attention;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu de souligner l'excellence du travail des pompiers de la Ville de Québec, accompli au quotidien, particulièrement lors de l'incendie du Manège militaire de Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0310 Remerciements et félicitations à tous les employés municipaux pour leurs efforts afin de mieux servir les citoyens - « Déclaration de services aux citoyens »

Attendu que la satisfaction des citoyens de la Ville de Québec, envers les services municipaux, constitue un enjeu fondamental pour les élus du conseil municipal et des conseils d'arrondissement;

Attendu que la Ville de Québec a élaboré et mis en oeuvre, en 2005, une « Déclaration de services aux citoyens » en vue d'améliorer et d'humaniser les relations entre la Ville et ses citoyens;

Attendu que la Ville a prévu de mesurer périodiquement la satisfaction des citoyens envers les services municipaux;

Attendu que les sondages, réalisés en 2007 auprès de 2 185 citoyens afin d'évaluer la satisfaction des services offerts par la Ville, donnent les résultats suivants :

- 92,4 % des citoyens se disent très satisfaits et satisfaits de la qualité des services municipaux;

- 94,8 % des citoyens affirment que le service est effectué de manière convenable;
- 92,8 % des citoyens, ayant communiqué avec la Ville, se disent très satisfaits ou satisfaits en ce qui concerne la politesse et la courtoisie;
- 82,4 % des citoyens se disent satisfaits du souci d'équité démontré par le personnel;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Loubier,
appuyée par madame la conseillère Anne Beaulieu,

il est résolu, selon les résultats très positifs obtenus en 2007 concernant la « *Déclaration de services aux citoyens* », de remercier et de féliciter tous les employés municipaux pour leurs efforts afin de mieux servir les citoyens et de les encourager à continuer avec la même performance en 2008.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0311 Attribution d'un odonyme - « rue Mélanie » - District des Sentiers - Arrondissement Charlesbourg - CU2008-028 (Ra-1386)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu d'attribuer, à la rue identifiée par la lettre A sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, l'odonyme : « Mélanie, rue ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0312 Attribution d'un odonyme - « rue de l'Étrave » - District de Val-Bélair - Arrondissement Laurentien - CU2008-029 (Ra-1386)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'attribuer, à la rue identifiée par la lettre A sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, l'odonyme : « Étrave, rue de l' ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0313 Vente des lots 1 109 472 et 1 109 473 du cadastre du Québec à « 9158-0571 Québec inc. » - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - GI2008-030 (Ra-1386)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de vendre, à « 9158-0571 Québec inc. », pour un montant de 66 500 \$ excluant les taxes, les lots 1 109 472 et 1 109 473 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Le solde à payer est de 59 850 \$, excluant les taxes, compte tenu d'un acompte de 6 650 \$ déjà versé.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0314 Affectation, au domaine privé de la Ville, d'une partie du lot 1 229 773 du cadastre du Québec, qui sera ultérieurement connue sous le nouveau numéro de lot 4 115 712 du même cadastre - Arrondissement Les Rivières - GI2008-033 (Ra-1386)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Poirier,

il est résolu d'affecter, au domaine privé de la Ville, une partie du lot 1 229 773 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connue et désignée comme étant le lot 4 115 712 du susdit cadastre.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0315 Ouverture de la rue Émond, située sur les lots 3 802 777, 3 802 779, 3 802 781, 3 802 783, 3 802 785, 3 802 787, 3 802 789 et 3 802 791 du cadastre du Québec - Arrondissement Laurentien - AJ2008-009 (Ra-1388)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue Émond, située sur les lots 3 802 777, 3 802 779, 3 802 781, 3 802 783, 3 802 785, 3 802 787, 3 802 789 et 3 802 791 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0316 Prolongation du contrat relatif aux travaux de vitrerie sur différents bâtiments de la ville de Québec, pour la période du 3 avril 2008 au 2 avril 2009 (VQ-36628) - AP2008-117 (CT-AP2008-117) — (Ra-1388)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'autoriser la prolongation du contrat relatif aux travaux de vitrerie sur différents bâtiments de la ville de Québec, à « 2851-9288 Québec inc. (Vitrerie Québec) », pour la période du 3 avril 2008 au 2 avril 2009, conformément aux conditions prévues au devis et aux taux horaires de sa soumission, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2009 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0317 Prolongement des rues de la Constellation et des Pigamons - Phase II - District des Monts (20) - Arrondissement Charlesbourg - DE2008-024 (CT-DE2008-024) — (Ra-1388)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la mise en oeuvre de la phase II du projet à être réalisé par « 2967-0957 Québec inc. », pour le prolongement des rues de la Constellation et des Pigamons, sur une longueur approximative de quatre cents mètres linéaires (400 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser la conclusion, avec « 2967-0957 Québec inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 3° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;
- 4° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents

nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;

- 5° d'autoriser un investissement de 111 155 \$ aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente, ladite somme étant disponible au *Règlement sur la participation financière de la Ville pour les années 2007 et suivantes, dans le cadre d'ententes relatives à des travaux municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1194.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0318 **Acceptation d'une promesse d'achat présentée par « 9188-8461 Québec inc. (Plastique Alto/Polyfab inc.) » à l'égard d'un immeuble situé dans le parc industriel Armand-Viau, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - DE2008-030 (Ra-1388)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu :

- 1° d'accepter la promesse d'achat signée par « 9188-8461 Québec inc. (Plastique Alto/Polyfab inc.) », dont copie est jointe en annexe 2 au sommaire décisionnel, à l'endroit d'un terrain vacant situé sur le territoire du parc industriel Armand-Viau, d'une superficie approximative de onze mille sept cent vingt et un mètres carrés (11 721 m²) et désigné comme étant une partie du lot 3 812 324 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connue et désignée comme étant le lot 4 178 625 du susdit cadastre;
- 2° d'autoriser la vente de cet immeuble, au prix de 33,37 \$ le mètre carré, pour un montant total approximatif de 391 129,77 \$, dont un acompte de 39 112,98 \$ a déjà été versé lors de la signature de la promesse d'achat. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié;
- 3° de demander à la Division de l'arpentage du Service de l'ingénierie de procéder aux opérations cadastrales requises.

Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0319 **Prolongement de la rue des Santolines - District des Monts (20) - Arrondissement Charlesbourg - DE2008-035 (CT-DE2008-035) — (Ra-1388)**

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la mise en oeuvre de la phase II du projet à être réalisé par

« Placements Lemniscate inc. », pour le prolongement de la rue des Santolines, sur une longueur approximative de cent cinquante mètres linéaires (150 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;

- 2° d'autoriser « Placements Lemniscate inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Placements Lemniscate inc. » à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Placements Lemniscate inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture de la rue ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° d'autoriser un investissement de 16 950 \$ aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente, ladite somme étant disponible au *Règlement sur la participation financière de la Ville pour les années 2007 et suivantes, dans le cadre d'ententes relatives à des travaux municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1194.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0320 Programme de subvention « ClimatSol » - EN2008-012 (Ra-1388)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller André Letendre,

il est résolu d'autoriser le Service de l'environnement à déposer, d'ici le 15 mai 2008, une demande d'admissibilité à l'aide financière du programme « ClimatSol », pour chacun des projets suivants :

- caractérisation environnementale de l'ancienne quincaillerie Laberge, sise au 564, avenue Royale, dans l'arrondissement Beauport;
- décontamination du stationnement public (lot 1 274 249 du cadastre du

Québec, circonscription foncière de Québec), situé sur la rue Racine, dans l'arrondissement La Haute-Saint-Charles;

- décontamination du stationnement public, sis au 80, rue Morissette, dans l'arrondissement La Haute-Saint-Charles.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0321 Retraite de monsieur Jean-Denis Dionne (ID. 054045), directeur du Service de la gestion des immeubles, le 27 mai 2008 - RH2008-222 (Ra-1388)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu de prendre acte de la retraite de monsieur Jean-Denis Dionne (ID. 054045), directeur du Service de la gestion des immeubles, le 27 mai 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0322 Adjudication d'un contrat de services professionnels à « Gowling Lafleur Hendersen, S.E.N.C.R.L. », pour la vérification de l'utilisation des technologies de l'information - Virement de fonds - AP2008-123 (CT-2163918) — (Ra-1389)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° d'adjuger, à « Gowling Lafleur Hendersen, S.E.N.C.R.L. », le contrat de services professionnels pour la vérification de l'utilisation des technologies de l'information;
- 2° d'autoriser un virement de fonds de 89 610,00 \$, du poste budgétaire 9 2 3 0 1 0 0 « Frais généraux » (11.99999.9230100.00.299190.0.0000) au poste budgétaire 1610300 « Relations de travail » (11.11500.1610300.00.240000.0.0000) du Service des ressources humaines;
- 3° d'autoriser le paiement des honoraires estimés à 575 495,69 \$, incluant les taxes.

Monsieur le conseiller Patrick Huot demande le vote.

Vote en faveur : Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Richard Côté, André Demers, Raymond Dion, Michel Fecteau, Anne Guérette, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, Louise Lapointe, André Letendre, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Ralph Mercier, Patrick Paquet, Guy

Perrault, François Picard, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel et Conrad Verret.

Vote contre : Messieurs les conseillers Patrick Huot et Jacques Teasdale.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à la majorité

CV-2008-0323 Adjudication d'un contrat pour le transport des effets monétaires, du 1^{er} mai 2008 au 30 avril 2011 (VQ-39937) - AP2008-133 (CT-2166991) — (Ra-1389)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adjuger, à « G4S Cash Services Canada ltd », le contrat en vue du transport des effets monétaires, pour la période du 1^{er} mai 2008 au 30 avril 2011, selon les prix unitaires mensuels par point de service, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-39937 et à sa soumission, en date du 5 mars 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009, 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0324 Prolongement des rues Sophia-Melvin et Cliche - District des Monts (20) - Arrondissement Charlesbourg - DE2008-031 (Ra-1389)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Placements PM inc. », pour le prolongement des rues Sophia-Melvin et Cliche, sur une longueur approximative de quatre cent soixante mètres linéaires (460 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet d'ensemble joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser « Placements PM inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Placements PM inc. » à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la mise en oeuvre de la phase I du projet qui implique le prolongement des rues Sophia-Melvin et Cliche, sur une longueur approximative de trois cent vingt mètres linéaires (320 m.l.), à être réalisé par « Placements PM inc. », selon une configuration substantiellement

conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;

- 5° d'autoriser la conclusion, avec « Placements PM inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 6° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux ainsi que la cession d'une servitude permanente d'égout pluvial et de passage réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0325 Prolongement des réseaux d'infrastructures municipales en front du lot 3 598 608 - District des Châtelers (33) - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - DE2008-041 (Ra-1389)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de prolongement des réseaux d'infrastructures municipales à être réalisé par « Logisco inc. », pour le prolongement des réseaux d'égouts pluvial, domestique et d'aqueduc, sur une longueur approximative de soixante mètres linéaires (60 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « Logisco inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Logisco inc. » à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Logisco inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de

l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0326 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 60-2007 réglementant la sécurité, dont la sécurité incendie, pour certains usages complémentaires à l'habitation de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-043 (Ra-1386)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 60-2007 réglementant la sécurité, dont la sécurité incendie, pour certains usages complémentaires à l'habitation de la Ville de L'Ancienne-Lorette*, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (*Règlement 207 et ses amendements*).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0327 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour le compostage des résidus organiques, durant la période du 1^{er} mars 2008 au 31 décembre 2009, assorti de deux (2) années d'option de prolongation (VQ-39790) - AP2008-079 (CT-2165867) — (Ra-1386)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication du contrat, à « GSI Environnement inc. », pour le compostage des résidus organiques, durant la période du 1^{er} mars 2008 au 31 décembre 2009, avec la possibilité de prolonger celui-ci pour deux (2) années supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2011, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-39790 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 1^{er} février 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2009 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0328 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et « Le Festival d'été international de Québec » - Versement d'une subvention de 239 500 \$ - DT2008-014 (CT-DT2008-014) — (Ra-1386)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et le « Festival d'été international de Québec », relativement au versement d'une subvention, au montant de 239 500 \$, pour la réalisation de l'événement « Festival d'été de Québec », selon des conditions substantiellement conformes à celles du projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0329 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une partie du lot 1 694 096 du cadastre du Québec, pour les travaux de consolidation du réseau d'aqueduc des secteurs de Cap-Rouge et de Saint-Augustin-de-Desmaures et l'autorisation, au Service des affaires juridiques, à entreprendre les procédures nécessaires à cet effet - Arrondissement Laurentien - GI2008-022 (GI2008-022) — (Ra-1386)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une partie du lot 1 694 096 du cadastre du Québec, pour des travaux de raccordement du poste de surpression, tel que montré au plan préliminaire, en date du 15 octobre 2007, joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation, au Service des affaires juridiques, à entreprendre les procédures nécessaires en vue de l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une partie du lot 1 694 096 du cadastre du Québec nécessaire à la réalisation desdits travaux.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0330 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion de conventions triennales d'objectifs et de résultats attendus à intervenir entre la Ville de Québec et trois (3) organismes et le versement de plusieurs subventions, dans le cadre de la mesure « Soutien à la vitalité culturelle par les organismes en résidence au Grand Théâtre de Québec » - CU2008-014 (CT-CU2008-014) — (Ra-1388)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

1° à la directrice du Service de la culture, madame Rhonda Rioux et au greffier, M^e Sylvain Ouellet, à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville, les conventions triennales d'objectifs et de résultats attendus à intervenir entre la Ville de Québec et les trois (3) organismes suivants :

- L'Opéra de Québec inc.;
- L'Orchestre symphonique de Québec;
- Le Théâtre du Trident inc.;

2° pour le versement des subventions suivantes aux trois (3) organismes ci-après mentionnés :

- L'Opéra de Québec inc. : 75 578 \$;
- L'Orchestre symphonique de Québec : 527 506 \$;
- Le Théâtre du Trident inc. : 90 309 \$;

dans le cadre de la mesure « Soutien à la vitalité culturelle par les organismes en résidence au Grand Théâtre de Québec », selon les modalités prévues auxdites conventions jointes en annexe au sommaire décisionnel, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010, par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0331 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une convention triennale à intervenir entre la Ville de Québec et la « Société du Palais Montcalm inc. » et la conclusion de conventions d'objectifs et de résultats attendus à intervenir entre la Ville de Québec et neuf (9) organismes culturels regroupés au Palais Montcalm et le versement de plusieurs subventions, dans le cadre de la mesure « Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels » - CU2008-015 (CT-CU2008-015) — (Ra-1388)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

1° à la directrice du Service de la culture, madame Rhonda Rioux et au greffier, M^e Sylvain Ouellet, à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville, la convention triennale à intervenir entre la Ville de Québec et

la « Société du Palais Montcalm inc. », dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;

2° à la directrice du Service de la culture, madame Rhonda Rioux et au greffier, M^e Sylvain Ouellet, à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville, les conventions d'objectifs et de résultats attendus à intervenir entre la Ville de Québec et les organismes suivants regroupés au Palais Montcalm :

- Les Amis de l'Orgue de Québec;
- Choeur Les Rhapsodes;
- L'Ensemble Anonymus;
- L'Ensemble vent et percussions de Québec;
- Erreur de Type 27;
- Le Festival des musiques sacrées de Québec;
- Soirées de musique fraîche;
- Productions Strada;
- Les Violons du Roy;

3° pour le versement d'une subvention totale de 226 474 \$ à la « Société du Palais Montcalm inc. », à répartir selon les modalités prévues à la convention triennale à intervenir entre la Ville de Québec et la « Société du Palais Montcalm inc. », dans le cadre de la mesure « Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels », sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0332 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement de l'entente de gestion numéro 1685, comprenant huit cent soixante-trois (863) unités de logement, jusqu'au 31 mars 2013, pour le « programme de supplément au loyer, volet régulier », intervenue entre la « Société d'habitation du Québec », la Ville de Québec et « l'Office municipal d'habitation de Québec » et l'approbation de la contribution financière de la Ville de Québec de dix pour cent (10 %) pour le supplément au loyer - OM2007-009 (CT-OM2007-009) — (Ra-1388)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement de l'entente de gestion numéro 1685, comprenant huit cent soixante-trois (863) unités de logement, jusqu'au 31 mars 2013, pour le « programme de supplément au loyer, volet régulier », intervenue entre la « Société d'habitation du Québec », la Ville de Québec et « l'Office municipal d'habitation de Québec » et l'approbation de la contribution financière de la Ville de Québec de dix pour cent (10 %) pour le supplément au loyer, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 à 2013 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0333 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement modifiant le Règlement de zonage n° V-965-89 afin de permettre une station-service avec dépanneur et lave-auto dans la zone C-C/1, boulevard Wilfrid-Hamel, Règlement n° 63-2007 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-033 (Ra-1389)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement modifiant le Règlement de zonage n° V-965-89 afin de permettre une station-service avec dépanneur et lave-auto dans la zone C-C/1, boulevard Wilfrid-Hamel*, Règlement n° 63-2007 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0334 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement modifiant le Règlement de zonage 480-85 relativement à l'accès et à l'aire de stationnement dans la zone RB/A-18 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, Règlement numéro REGVSAD-2007-056, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-066 (Ra-1389)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement modifiant le Règlement de zonage 480-85 relativement à l'accès et à l'aire de stationnement dans la zone RB/A-18 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*, Règlement numéro REGVSAD-2007-056, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0335 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement modifiant le Règlement de zonage 480–85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin d'agrandir la zone RB/A-1 à même une partie de la zone CE–5, Règlement numéro REGVSAD-2007-063, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-069 (Ra-1389)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement modifiant le Règlement de zonage 480–85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin d'agrandir la zone RB/A-1 à même une partie de la zone CE–5*, Règlement numéro REGVSAD-2007-063, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec et aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0336 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (915-93) secteur des campus intercommunautaires, Règlement numéro REGVSAD-2007-064, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-070 (Ra-1389)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (915-93) secteur des campus intercommunautaires*, Règlement numéro REGVSAD-2007-064, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0337 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement no 79-2008 modifiant le Règlement de zonage n° V-965-89 - conformité au schéma d'aménagement de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-076 (Ra-1389)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement no 79-2008 modifiant le Règlement de zonage n° V-965-89 - conformité au schéma d'aménagement de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0338 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat clés en main pour la mise en place d'équipes de patrouille cycliste visant la sensibilisation des cyclistes, la sécurité à vélo, la réduction des incivilités sur les corridors cyclables des Cheminots, du Littoral, les espaces publics et la promenade Samuel-De Champlain, pour la période se situant entre le 15 avril et le 15 novembre 2008, selon les besoins (dossier 40087) - AP2008-130 (CT-2166913) — (Ra-1389)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à « Vélo-Sécur », du contrat clés en main pour la saison 2008, en vue de la mise en place d'équipes de patrouille cycliste visant la sensibilisation des cyclistes, la sécurité à vélo, la réduction des incivilités sur les corridors cyclables des Cheminots, du Littoral, les espaces publics et la promenade Samuel-De Champlain, selon les coûts unitaires et conformément à sa proposition, en date du 17 mars 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0339 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de verser un montant, à « Pôle Québec Chaudière-Appalaches », en guise de paiement de la facture de TPS sur les contributions versées par la Ville de Québec à cet organisme, pour les années 2003 à 2007 - DE2008-033 (CT-DE2008-033) — (Ra-1389)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il

s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le versement d'un montant de 162 975,06 \$ à « Pôle Québec Chaudière-Appalaches », en guise de paiement de la facture de TPS imposée sur les contributions versées par la Ville de Québec à cet organisme, pour les années 2003 à 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0340 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination au poste de directeur ou de directrice par intérim du Greffe de la cour municipale - RH2008-265 (CT-RH2008-265)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de madame Annie Gaudreault (ID. 011701), greffière de cour, à titre de directrice par intérim du Greffe de la cour municipale (poste numéro 17467), conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0341 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la majoration des coûts à l'avenant n° 6 du contrat intervenu entre la Ville de Québec, « Tiru (Canada) inc. » et « Tiru S.A. », relativement à l'exploitation de l'incinérateur et de la station de traitement des boues pour l'assistance de l'exploitant, dans le cadre de la modernisation des ouvrages - TP2008-024 (CT-2166190) — (Ra-1389)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation pour la majoration des coûts, afin de donner suite à l'avenant numéro 6 du contrat intervenu entre la Ville de Québec, « Tiru (Canada) inc. » et « Tiru S.A. », relativement à l'exploitation de l'incinérateur et de la station de traitement des boues adjudgé à « Tiru Canada inc. », en vertu de la résolution E-93-651 de la Communauté urbaine de Québec, en date du 5 octobre 1993, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de l'avenant numéro 6 joint en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0342 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement d'une aire urbaine à même une aire agricole, R.A.V.Q. 334 et l'adoption, conformément à l'article 48 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, du document indiquant la nature des modifications que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, advenant la modification au schéma d'aménagement - AT2008-046 (Ra-1388)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption :

- 1° du *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement d'une aire urbaine à même une aire agricole*, R.A.V.Q. 334;
- 2° conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, du document indiquant la nature des modifications que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, advenant la modification au schéma d'aménagement.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0343 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux aux usines de traitement de l'eau potable de Beauport et de Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 343 - Renonciation au droit d'opposition - TP2008-026 (Ra-1388)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller André Letendre,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux aux usines de traitement de l'eau potable de Beauport et de Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 343.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au

Règlement de l'agglomération sur des travaux aux usines de traitement de l'eau potable de Beauport et de Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 343.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0344 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de mise en valeur du lac Saint-Charles et d'assainissement des eaux du lac et de la rivière Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 339 - Renonciation au droit d'opposition - EN2008-011 (Ra-1389)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de mise en valeur du lac Saint-Charles et d'assainissement des eaux du lac et de la rivière Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 339.*

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences de l'agglomération* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de mise en valeur du lac Saint-Charles et d'assainissement des eaux du lac et de la rivière Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 339.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0345 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement du parc du Coteau Sainte-Genève dans le secteur de la côte de la Pente-Douce et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 340 - Renonciation au droit d'opposition - AT2008-036 (Ra-1389)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement du parc du Coteau Sainte-Genève dans le secteur de la côte de la Pente-Douce et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 340.*

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de

s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences de l'agglomération* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement du parc du Coteau Sainte-Geneviève dans le secteur de la côte de la Pente-Douce et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 340.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0346 *Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien et d'aménagement des infrastructures liées à l'eau potable et au traitement des eaux usées ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 345 - Renonciation au droit d'opposition - TP2008-027 (Ra-1389)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien et d'aménagement des infrastructures liées à l'eau potable et au traitement des eaux usées ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 345.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences de l'agglomération* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien et d'aménagement des infrastructures liées à l'eau potable et au traitement des eaux usées ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 345.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0347 *Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection d'infrastructures souterraines et de surface relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 351 - Renonciation au droit d'opposition - TP2008-029 (Ra-1389)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection d'infrastructures souterraines et de surface relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coût qui y sont*

rattachés, R.A.V.Q. 351.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences de l'agglomération* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection d'infrastructures souterraines et de surface relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 351.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0348 **Prise d'acte du « Plan d'intervention en matière de bassins aquatiques et de pratique sportive » - LS2008-026**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de prendre acte du « Plan d'intervention en matière de bassins aquatiques et de pratique sportive ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2008-0349 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement VQS-19 « Règlement sur le stationnement et la circulation dans les garages, les parcs de stationnement et les terrains de la Ville » relativement aux stationnements Centre-Ville Ouest, Côte Dinan et Église Saint-Albert-Le-Grand, R.V.Q. 1023 - AT2008-067 (Ra-1388)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement VQS-19 « *Règlement sur le stationnement et la circulation dans les garages, les parcs de stationnement et les terrains de la ville* » afin de modifier les types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle sur le terrain de stationnement Centre-Ville Ouest.

De plus, il prévoit la réglementation applicable sur deux nouveaux terrains de stationnement, soit Côte Dinan et Église Saint-Albert-Le-Grand.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2008-0350 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation de bâtiments patrimoniaux relativement à la liste des bâtiments protégés situés à l'extérieur des arrondissements historiques admissibles, R.V.Q. 1283 - DE2008-037 (Ra-1388)**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle

proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation de bâtiments patrimoniaux* afin d'ajouter la maison Pierre-Lefebvre sise au 7865, rue Léo-Lessard, à la liste des bâtiments protégés en vertu de la *Loi sur les biens culturels*, L.R.Q., chapitre B-4, qui sont situés à l'extérieur des arrondissements historiques admissibles de la ville.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2008-0351 *Avis de motion relatif au Règlement sur la réalisation de projets commémoratifs pour le 400^e anniversaire de la Ville de Québec dans l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1288 - AT2007-351 (Ra-1388)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant la réalisation d'un monument commémoratif et de divers travaux connexes d'éclairage et de plantation au cimetière Notre-Dame-de-Foy, dans le secteur du vieux village de Sainte-Foy, ainsi que la réalisation de travaux d'aménagement du parvis de l'église Saint-Michel-de-Sillery, située dans l'arrondissement historique de Sillery.

Ce règlement prévoit une dépense de 990 000 \$ pour la réalisation des travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2008-0352 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration de certains parcs de l'arrondissement La Cité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1371 - A1LS2008-016 (Ra-1388)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'aménagement et de réaménagement de certains parcs de l'arrondissement La Cité, incluant l'acquisition de mobilier urbain, d'équipements récréatifs et d'animation.

Ce règlement prévoit une dépense de 300 000 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2008-0353 *Avis de motion relatif au Règlement sur la phase 3 des travaux de réaménagement de la promenade de la rue Racine de l'arrondissement La Haute-Sainte-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1382 - AT2007-231 (Ra-1388)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant la réalisation de la phase 3 des travaux de réaménagement de la promenade de la rue Racine située dans l'arrondissement La Haute-Saint-Charles.

Ce règlement prévoit une dépense de 325 000 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2008-0354 *Avis de motion relatif au Règlement sur l'acquisition d'une partie du lot numéro 1 738 182 du cadastre du Québec à des fins municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1286. - AT2008-063 (Ra-1389)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'acquisition, de gré à gré, à des fins municipales, d'une parcelle de terrain, d'une superficie de 2 281 mètres carrés, soit une partie du lot numéro 1 738 182 du cadastre du Québec, située dans l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery, ultérieurement désignée comme le lot numéro 4 138 378 du même cadastre.

Ce règlement prévoit une dépense de 80 000 \$ pour l'acquisition du terrain ainsi ordonnée et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2008-0355 *Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux limites des aires de grande affectation, aux aires de densité, aux secteurs de plan d'aménagement d'ensemble, aux routes désignées, au tableau des densités d'occupation et à la limite maximale d'urbanisation, R.V.Q. 1337 - AT2008-082 (Ra-1389)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux limites*

des aires de grande affectation, aux aires de densité, aux secteurs de plan d'aménagement d'ensemble, aux routes désignées, au tableau des densités d'occupation et à la limite maximale d'urbanisation, R.V.Q. 1337.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2008-0356 ***Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 1358 - AT2008-083 (Ra-1389)***

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à diverses dispositions* afin de permettre l'adoption des nouveaux règlements d'urbanisme.

La définition de l'affectation Publique, institutionnelle et communautaire à vocation locale est modifiée pour y ajouter les centres locaux de services communautaires, y retrancher les cimetières et remplacer les propriétés conventuelles par des immeubles à caractère public, institutionnel ou communautaire présentant un potentiel élevé de conversion à court ou moyen terme.

Le tableau des affectations du sol est modifié pour ajouter les Parcs et espaces verts comme affectation du sol autorisée dans la grande affectation Commerce de détail et service – urbain (CD/Su).

L'affectation Administration et service est retranchée des affectations pouvant être autorisées dans la sous-catégorie Préservation et exploitation de la forêt (AF-4).

Le texte de la section 6.5 relative à la densité d'occupation est modifié afin de donner plus de souplesse dans l'application des densités.

Le texte de la section 6.9 est modifié quant aux normes applicables à l'affectation et le lotissement dans les fortes pentes et leurs abords inférieurs et supérieurs.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2008-0357 ***Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 1358 - AT2008-083 (Ra-1389)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le*

plan directeur d'aménagement et de développement relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 1358.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2008-0358 *Avis de motion relatif au Règlement sur la phase 3 de la mise en valeur de l'église de la Nativité de Notre-Dame de l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1385 - AT2007-229 (Ra-1389)*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux pour la réalisation de la phase 3 de la mise en valeur du secteur de l'église de la Nativité de Notre-Dame de l'arrondissement Beauport comprenant le réaménagement du stationnement du côté nord de l'église de même que l'aménagement de l'allée des familles souches ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 750 000 \$ pour les travaux, les contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CV-2008-0359 *Règlement modifiant le Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration de certains parcs de l'arrondissement Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1355 - A4LS2008-007*

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration de certains parcs de l'arrondissement Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1355.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0360 *Règlement sur les travaux de construction d'une salle communautaire au parc Saint-Sacrement dans l'arrondissement La Cité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1365 - A1LS2008-007*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur les travaux de construction d'une salle communautaire au parc Saint-Sacrement dans l'arrondissement La Cité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1365.*

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0361 *Règlement sur les travaux requis pour la construction d'infrastructures de rue dans certains parcs et zones industrielles et commerciales ainsi que sur l'octroi des contrats de services professionnels y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1372 - DE2008-023*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur les travaux requis pour la construction d'infrastructures de rue dans certains parcs et zones industrielles et commerciales ainsi que sur l'octroi des contrats de services professionnels y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1372.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0362 *Règlement sur le contrôle intérimaire relativement aux zones 969-I-113.08, 976-I-113.10, 1009-I-113.08, 1037-CI-116.02, 1050-CI-116.05 et 1051-CI-116.06 situées dans l'arrondissement Limoilou, R.V.Q. 1376 - AT2008-054*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le contrôle intérimaire relativement aux zones 969-I-113.08, 976-I-113.10, 1009-I-113.08, 1037-CI-116.02, 1050-CI-116.05 et 1051-CI-116.06 situées dans l'arrondissement Limoilou, R.V.Q. 1376.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0363 *Règlement sur la promotion, pour les années 2008 et suivantes, de l'acquisition, de la rénovation ou de la restauration d'immeubles non résidentiels à caractère communautaire par des organismes sans but lucratif et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1377 - DE2008-025*

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la promotion, pour les années 2008 et suivantes, de l'acquisition, de la rénovation ou de la restauration d'immeubles non résidentiels à caractère communautaire par des organismes sans but lucratif et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1377.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième partie de la période d'interventions des membres du conseil

Une seconde période d'interventions, d'une durée de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Prolongation de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q. chapitre R-2*, il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Landry, appuyé par madame la conseillère Denise Trudel, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette prolongation. Il est 22 heures.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussièrès, déclare la séance close à 22 h 10.

Yvon Bussièrès
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/cs